IMT Lille Douai
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

REGLEMENT DE CONSULTATION

Consultation n° 20EMD005M

Marché Public de fourniture

Fourniture et mise en service d'une imprimante 3D de laboratoire pour matériaux cimentaires ainsi qu'un système de pompage piloté associé

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Lundi 27 Avril 2020 à 12 h 00

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet :
- la fourniture,
- la livraison,
- la réception sur site,
- l'installation et la mise en service,
- la formation relative

d'une pour le Centre d'Enseignement de Recherche et d'Innovation « Matériaux et Procédés » de l'Ecole Nationale Supérieure Mines-Télécom Lille Douai (IMT Lille Douai).

La prestation comprendra également la fourniture d'encre d'impression et la formation des utilisateurs.

Article 2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La procédure utilisée pour la conclusion du présent marché est celle de la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-4 à R2123-7 du code de la commande publique (avril 2019).

Son montant maximum étant cependant plafonné au seuil des MAPA (procédure interne A1) en vigueur à la date de lancement de cette consultation, soit 89 999.99 €HT.

Les montants sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur, dans les conditions édictées par la réglementation.

Article 3 – DECOMPOSITION EN LOTS

Le marché n'est pas alloti. Il s'agit d'un marché ordinaire.

Article 4 –DELAI D'EXECUTION

Le marché débutera à la notification du marché et devra être finalisé dans un délai de 4 semaines.

Article 5 – VARIANTES, OPTIONS

5.1- Variantes
Les variantes ne sont pas autorisées.

5.2- Options
Sans objet.

Article 6 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 – GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Les candidatures pourront être présentées sous la forme d'un opérateur économique seul ou d'un groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire ne pourra être le même pour plusieurs groupements.

Article 8 – MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif dans un délai de 30 jours.

Le marché sera financé sur le budget du CERI Matériaux et Procédés de l'Ecole Nationale Supérieure Mines-Télécom Lille Douai (IMT Lille Douai).

Article 9 – CONFIDENTIALITE

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

Article 10 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES

10.1 Sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

-garanties et capacités professionnelles (moyens matériels et humains)
-garanties et capacités financières (chiffre d'affaire)
-références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Conformément à des articles L2142-1, L2341-1 à L2341-4, R2344-1 du code de la commande publique du 1er Avril 2019, et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces mentionnées aux articles R2343-3 du code de la commande publique du 1er Avril 2019, dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats : le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur au candidat pour remettre ces documents sera indiqué dans une télécopie envoyée à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Le représentant du pouvoir adjudicateur en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

10.2 Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères ci-dessous avec leur pondération.

1) Prix de vente (40 %) jugé sur la base du montant figurant dans l'acte d'engagement ;

2) Valeur technique de l'offre (55 %): caractéristiques techniques générales des machines, performances des appareils, adéquation du matériel proposé par rapport au cahier des charges, fiabilité du matériel et de la qualité des résultats

produits au cours du temps, facilité de mise en œuvre pour les utilisateurs, mise en service et formation, service après-vente et assistance technique, etc.

3) Prise en compte du développement durable (5%) jugé sur la base de la consommation d'énergie et de la fabrication locale en France.

Article 11 – CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

11.1 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

11.2 Retrait des plis :

Le dossier de consultation pourra être téléchargé à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=561908&orgAcronyme=a4n

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

Article 12 – MODALITES DE REPONSE

Le dépôt des offres se fera exclusivement par la voie dématérialisée. La signature électronique n'est pas obligatoire. Les soumissionnaires devront déposer leur offre sur le site :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=561908&orgAcronyme=a4n

Le soumissionnaire ne doit pas :
- utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
- utiliser certains outils, notamment les "macros".

Le soumissionnaire doit faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip ® (.zip).

Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

L'utilisation du formulaire Document Unique de Marché Européen « DUME » (cas 1) est préconisée mais le candidat a la possibilité de répondre par tout autre moyen (cas 2)

➔ CAS 1 : envoi d'une réponse AVEC le formulaire « DUME »

Les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur seul numéro SIRET.

a) Formulaire de candidature DUME à compléter :

Pour renseigner un DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME sera alors pré-rempli sur la base du numéro de SIRET.

Y figureront automatiquement les données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux), les données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global. Il permettra d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS). Il vous appartiendra de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées par la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

b) Contenu du dossier de réponse électronique :

Avec son offre technique et commerciale, le candidat doit joindre les documents de la candidature qui ne sont pas dans le formulaire DUME.

Le candidat devra produire les documents suivants :

- **Documents complémentaires de la candidature à l'offre :**

- Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
- Un dossier de présentation de l'entreprise précisant ses expériences en matière de prestations similaires, permettant d'évaluer ses capacités techniques, professionnelles et financières, notamment en énumérant ses moyens techniques et humains, son chiffre d'affaires, ses qualifications et en précisant s'il est fait recours, le cas échéant, à la sous-traitance.
- La délégation de pouvoir ou de signature, le cas échéant.

- **Documents relatifs à l'offre technique et commerciale :**

- L'acte d'engagement (A.E.) à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise
- Le C.C.T.P. et le C.C.A.P. à accepter sans modification
- Le mémoire technique du candidat.
- Le dossier développement durable

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul, le candidat informe que son offre est retenue, est tenu de la signer.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

➔ CAS 2 : envoi d'une réponse SANS expérimenter le formulaire « DUME »

Les candidats qui ne souhaitent pas expérimenter le DUME doivent produire les documents énumérés ci-après. Ce mode de réponse reste également obligatoire
- pour les candidats qui se présentent en groupements d'entreprises,
- avec un sous-traitant,
- pour un candidat étranger.

Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Chaque candidat devra produire un dossier électronique complet et rédigé en langue française qui contiendra d'une part, l'ensemble des pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Candidature :

- Une lettre unique de candidature (**imprimé DC1** à jour ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, la lettre de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire dûment habilité ; Il doit être précisé expressément si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement ;
- Une déclaration du candidat (**imprimé DC2** à jour ou équivalent) dûment signée ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;
- La délégation de pouvoir le cas échéant ;
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet ;
- Un dossier de présentation de l'entreprise précisant ses expériences en matière de prestations similaires, permettant d'évaluer ses capacités techniques, professionnelles et financières, notamment en énumérant ses moyens techniques et humains, son chiffre d'affaires, ses qualifications et en précisant s'il est fait recours, le cas échéant, à la sous-traitance.
- Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.

Offre :

- L'acte d'engagement (AE) complété par le représentant qualifié du candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) à accepter sans modification,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) à accepter sans modification,
- Offre financière,
- Le mémoire technique du candidat
- Un RIB (BIC et IBAN obligatoires) ;
- Un Dossier Développement Durable
- Tout renseignement que le candidat jugera utile afin de présenter le fonctionnement de son entreprise

Les documents DC1, DC2 peuvent être téléchargés sur le site internet :
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les formulaires 3666 et URSSAF de moins de 6 mois dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB ...) ou sur support papier.
Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature. Elle doit être envoyée en pli recommandé, affranchi avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde, à :

IMT LILLE DOUAI – Direction des Affaires Financières - Cellule Marchés Publics –
941 rue Charles Bourseul CS 10838 - 59508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

VIRUS

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement, celle-ci ne sera pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas non plus de virus. Dans le cas contraire, l'offre est rejetée et le candidat averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

Article 13 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

13.1. Unité monétaire du marché

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

13.2. Modification du dossier de consultation

IMT Lille Douai se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

13.3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=561908&orgAcronyme=a4n

Dans l'onglet « 2.Questions » de la consultation. Une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.